



Genève, le .6. février 2013

A: Tous les Etats Membres et Membres des Secteurs de l'UIT

Réf.: Lettre circulaire
/SPM/CPP/136

Contact: A. Sebgarshad
Téléphone: +41 22 730 6302
Téléfax: +41 22 730 5969
Courriel: pressinfo@itu.int

Pages: 03

**Sujet: Journée mondiale 2013 des télécommunications et de la société de l'information:
"Les TIC au service de l'amélioration de la sécurité routière"**

Madame, Monsieur,

La Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, célébrée chaque année le 17 mai, marque l'anniversaire de la signature, en 1865, de la première Convention télégraphique internationale, qui a entraîné la création de l'Union internationale des télécommunications.

J'ai l'honneur de vous informer que le thème retenu pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information de cette année est "**Les TIC au service de l'amélioration de la sécurité routière**".

La sécurité du trafic routier est un sujet qui nous touche tous, non seulement sur le plan de la santé publique et la prévention des traumatismes, mais aussi sur celui d'une meilleure efficacité de la gestion du trafic pour lutter contre les effets des changements climatiques. L'UIT a pris la tête des efforts déployés dans le monde entier pour élaborer des normes ultra-modernes relatives aux systèmes de transport intelligents et à la sécurité des conducteurs et qui utilisent aussi bien l'informatique que des technologies de communication, de positionnement et d'automatisation, y compris les radars à bord de véhicules, pour éviter les collisions. L'UIT élabore aussi des normes pour garantir la fiabilité des interfaces utilisateur et des systèmes de communication à bord des véhicules, en même temps qu'elle optimise la conduite en supprimant les causes d'inattention liées à l'usage des technologies au volant.

Le Conseil de l'UIT a choisi, pour l'édition 2013 de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, le thème "**Les TIC au service de l'amélioration de la sécurité routière**", conformément à la Résolution 68 (Rév. Guadalajara, 2010). Ce thème s'inscrit également dans la logique de la Résolution A/RES/64/255 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a trait à l'amélioration de la sécurité routière dans le monde et proclame la décennie 2011-2020 "Décennie d'action pour la sécurité routière".

Je vous invite donc à organiser dans votre pays des activités visant à célébrer l'édition 2013 de cette Journée. Il serait souhaitable de faire participer à cet événement toutes les catégories de la société, pour sensibiliser l'opinion et parvenir à un consensus sur les questions de fond en rapport avec le thème "**Les TIC au service de l'amélioration de la sécurité routière**". Je vous invite également à prendre connaissance de mon Appel à l'action, que vous trouverez en Annexe.

Je me joins à vous pour célébrer le 148ème anniversaire de l'Union et vous souhaite une Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information 2013 très réussie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé)

Dr Hamadoun I. Touré
Secrétaire général

ANNEXE

Appel à l'action du Secrétaire général

Journée mondiale 2013 des télécommunications et de la société de l'information

En tant que principale institution des Nations Unies chargée des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'UIT demande à ses Membres de s'appuyer sur le rôle de catalyseur joué par les TIC pour améliorer la sécurité routière et les systèmes de gestion du trafic.

Selon le Rapport du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière (UNRSC), publié par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies Ban Ki-moon, chaque année, 1,3 million de personnes meurent et entre 20 et 50 millions sont blessées dans des accidents de la route, surtout dans les pays en développement. Les pertes économiques mondiales qui en résultent se chiffrent à 518 milliards USD pour les Etats et les particuliers.

L'inattention des automobilistes et le comportement des usagers de la route (qui, par exemple rédigent des SMS ou utilisent des systèmes de localisation ou de communication au volant) sont parmi les principales causes du nombre de tués et de blessés dans les accidents de la route.

Dans sa Résolution 1318, le Conseil de l'UIT, à sa session de 2010, a déclaré que les TIC, notamment les systèmes de transport intelligents (ITS), contribuent à la sécurité des véhicules et des passagers; que le développement d'une architecture embarquée et d'une plate-forme de passerelles pour véhicules (VGP) exige une coopération intersectorielle au sein de l'UIT et entre les partenaires de la coopération en matière de normes mondiales (WSC).

Par conséquent, j'invite tous les Membres de l'Union à prendre des mesures concrètes, sur le plan national, pour promouvoir des politiques, programmes et/ou initiatives éducatives mettant l'utilisation des TIC au service de l'amélioration de la sécurité routière, compte tenu des risques associés à une utilisation déraisonnable de ces technologies et découlant de la distraction des automobilistes, ainsi que des avantages des TIC et des technologies de sécurité à bord des véhicules, afin d'améliorer la sécurité routière dans le monde.

Appel à l'action "Les TIC et l'amélioration de la sécurité routière"

- **Promouvoir des politiques nationales qui incitent à utiliser les TIC au service de l'amélioration de la sécurité routière**

Appel à l'action: Les ministères et organismes publics concernés devraient accorder la priorité à la mise en oeuvre de politiques qui tiennent compte des normes TIC pour améliorer la sécurité routière et sensibiliser les usagers de la route aux impératifs de sécurité, notamment en ce qui concerne la distraction des automobilistes, par suite de la prolifération à bord des véhicules de dispositifs TIC embarqués et d'appareils nomades, en particulier d'équipements de communication de données électroniques et d'informations de localisation.

Il faudrait aussi s'appuyer sur les normes TIC pour mieux sensibiliser les conducteurs à certaines situations; à cette fin, il faudrait autoriser les systèmes avertissant de risques sur la route, la signalisation à bord des véhicules et d'autres fonctions en lien avec la sécurité.

Les Etats devraient sensibiliser l'opinion, par l'intermédiaire des médias du service public, aux dangers de la distraction au volant découlant de l'utilisation de moyens de communication (en particulier de l'envoi de messages texte), d'équipements de loisirs et de dispositifs de localisation par le conducteur.

- **Promouvoir la mise au point et l'utilisation de systèmes de transport intelligents (ITS)**

Appel à l'action: Les organismes publics devraient promouvoir l'utilisation de systèmes ITS pour améliorer la sécurité, la gestion et l'efficacité des transports par voie terrestre et pour réduire l'impact écologique du transport routier.

L'adoption à l'échelle mondiale de normes relatives aux systèmes ITS devrait permettre de fournir de multiples services sur des plateformes multiples et différentes, tout en conservant une interface conviviale, nécessitant une intervention minimale de la part du conducteur. Il faudrait en outre prévoir des mesures d'ordre réglementaire et financier encourageant le secteur privé à développer des communications entre véhicules (V2V) et de véhicule à infrastructure, afin de contribuer à la prévention des accidents.

- **Mesures à prendre pour empêcher que le conducteur ne soit distrait au volant par l'utilisation de dispositifs TIC**

Appel à l'action:

- Mettre au point de nouvelles techniques en matière de TIC pouvant être utilisées pour réduire le nombre de collisions causées par l'inattention au volant.
- Encourager l'utilisation de méthodes pour gérer les flux d'information et le format des messages entre le conducteur et l'habitacle du véhicule.
- Mettre au point des méthodes de coordination des composants, sous-systèmes et applications, afin de réduire au minimum les risques de distraction et la charge de travail du conducteur.
- Elaborer des lignes directrices pour la conception des applications, dispositifs et systèmes qui communiquent avec les conducteurs.

- **Préconiser l'harmonisation de la bande de fréquences 79 GHz pour les radars automobiles**

Appel à l'action: Les secteurs public et privé, dans le monde entier, devraient préconiser l'harmonisation de la bande de fréquences 79 GHz pour les radars automobiles à haute résolution et à faible portée lorsque la Conférence mondiale des radiocommunications de 2015 examinera l'attribution de la bande 77,5-78 GHz au service de radiolocalisation.

- **Promouvoir le développement et l'utilisation d'interfaces d'utilisateur plus sûres à bord des véhicules**

Appel à l'action: Les pouvoirs publics devraient promouvoir l'utilisation d'interfaces utilisateur et de dispositifs mains libres plus sûrs et encourager l'adoption de normes de qualité pour les communications à bord des véhicules.

L'industrie de l'automobile devrait améliorer et moderniser les communications à bord des voitures en mettant l'accent sur les paramètres de qualité.
